

Le premier ministre a également proposé au chef de l'opposition de l'informer des questions intéressant la sécurité nationale. Cependant, les réunions du comité permanent de la justice et des questions juridiques ont permis aux députés de tous les partis de demander comment la politique en matière de sécurité était en général appliquée. Bien sûr, je m'étonne toujours de voir que les questions posées par des membres du comité permanent de la justice et des affaires juridiques, particulièrement dans le domaine de la police et de la sécurité qui relève du solliciteur général reviennent à la Chambre sans qu'on mentionne le fait que ces questions ont été posées systématiquement par des membres de ce comité, et que des réponses très précises leur ont été données par le passé et leur seront encore données cette année si le comité parlementaire désire étudier le budget que mon ministère consent au groupe d'analyse de la police et de la sécurité.

● (1632)

Je ferais également remarquer au chef de l'opposition que la Commission royale d'enquête de 1966 a conclu que l'examen détaillé des politiques et des opérations des organismes de sécurité ressortissait à l'exécutif et non pas à un comité parlementaire. Mais nous ne nous opposons pas pour autant à ce que le comité permanent de la justice et des affaires juridiques puisse examiner à huis clos notre politique générale. *[Français]*

Alors je pense, monsieur le président, que toutes les mesures que j'ai détaillées, il y en avait tout près de 15, démontrent à quel point le gouvernement a pris sérieusement ses responsabilités pour assurer un contrôle sur le mandat qui est donné aux services de sécurité au Canada. Je crois, monsieur le président, et je suis convaincu que le chef de l'opposition (M. Clark) sera d'accord avec moi, qu'il n'y a personne au Canada qui voudrait qu'un gouvernement, soit celui-ci ou un autre, ait le contrôle sur les activités journalières des forces policières au Canada. Il va de soi, monsieur le président, que si tel était le cas, nous aurions, de fait, une force politique et une police politique au Canada.

**M. Clark:** Cela n'a jamais été suggéré.

**M. Fox:** Monsieur le président, l'honorable chef de l'opposition dit que personne ne l'a suggéré. J'aimerais quand même, monsieur le président, que de l'autre côté de la Chambre ils repassent un peu les déclarations qu'ils ont faites au cours des derniers mois. A certains moments, ils nous ont accusés d'avoir une police politique qui dressait les listes d'ennemis du régime, et aujourd'hui, monsieur le président, ils nous reprochent de ne pas avoir de contrôle sur la police au Canada. Ou bien nous avons un contrôle complet, ou bien nous n'en avons pas.

Je dis à la Chambre aujourd'hui, monsieur le président, que nous n'avons aucunement l'intention de contrôler les activités quotidiennes de la police au pays. Il n'y a aucun gouvernement, qu'il soit provincial ou fédéral, qui doit contrôler les activités quotidiennes de la police au pays; le rôle des politiciens est d'établir un mandat clair, un mandat précis pour la police et de voir à ce que ce mandat soit exécuté. En établissant les 14 ou 15 éléments de solution, de contrôle, que nous avons fixés depuis 1963, j'ai démontré à quel point le gouvernement est soucieux de ce problème, et il va de soi, monsieur le président, que nous acceptons que dans toute organisation humaine il y ait toujours place à l'amélioration. S'il y a lieu

### Sécurité

d'améliorer les procédures de contrôle, s'il y a lieu d'améliorer la législation, monsieur le président, nous le ferons.

J'aimerais insister sur une chose, parce que les honorables députés de l'autre côté de la Chambre ont trop souvent insisté sur le fait que nous voulons amender la loi, que nous voulons rendre légal ce qui était illégal et, dans le fond, monsieur le président, nous avons toujours établi très clairement qu'un service de sécurité, qu'une force policière, en général, doit agir en conformité avec la loi, avec le Code criminel et les autres statuts fédéraux et provinciaux.

Monsieur le président, nous avons toutefois dit qu'il était clair aujourd'hui qu'il existe des lacunes dans cette loi. Nous en sommes rendus à un point tel qu'il faudrait dans un aéroport comme Mirabel placer des pancartes qui se liraient ainsi: Terroristes, s'il vous plaît vous présenter à tel comptoir. Il va de soi qu'une telle situation est absolument ridicule. Nous croyons qu'il est nécessaire d'avoir un service de sécurité, et cela est nécessaire, nonobstant les belles paroles de l'honorable député et chef du Nouveau parti démocratique.

Monsieur le président, il ne s'agit pas d'enlever des libertés civiles, mais de protéger le droit à des gens comme le chef du Nouveau parti démocratique qui va continuer à exercer ce droit. Lui qui appartient à un parti socialiste devrait connaître à fond l'histoire des partis socialistes d'Europe, il devrait savoir à combien de reprises les partis socialistes d'Europe ont vu leur liberté prise ou enlevée parce que des gouvernements avaient mis sur pied des services d'ordre qui leur enlevaient ces libertés.

Au Canada, monsieur le président, les services de sécurité sont absolument uniques. Il est honteux de vouloir les comparer à des services de sécurité de pays qui sont de l'autre côté du Rideau de fer. Ce genre de comparaison est faite par l'honorable chef du Nouveau parti démocratique, alors qu'il sait très bien qu'elle n'est pas valide. De fait, la seule raison d'être des services de sécurité au Canada est d'empêcher que des groupes subversifs et terroristes enlèvent le droit à des gens, comme le chef du Nouveau parti démocrate, d'exercer leurs libertés démocratiques dans un pays aussi libre que le Canada.

*[Traduction]*

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que j'ai l'occasion d'intervenir sur une question que je juge extrêmement importante. Je me contenterai d'en aborder deux ou trois aspects et d'essayer d'établir pourquoi le gouvernement semble décidé à salir la plus grande force policière . . .

**Des voix:** Bravo!

**M. Diefenbaker:** C'est ce qu'il a fait, et il l'a fait sans arrêt.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je n'ai aucune objection aux questions même les moins intelligentes. Je trouve extrêmement intéressant que nos vis-à-vis, les libéraux, aient de nouveau cet après-midi manifesté leur mépris pour le Parlement en essayant de faire taire tous ceux avec qui ils ne sont pas d'accord. Si je dois en nommer certains, ce sera de leur faute. Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que le discours du chef de la loyale opposition de Sa Majesté (M. Clark) était à tous points de vue remarquable et digne de nos traditions parlementaires qui sont garantes du maintien et de l'affirmation de nos libertés.